



ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ

- **Métier**
- **Parcours de formation**
- **Parcours professionnel**
- **Pour en savoir plus...**



1 - MÉTIER

1.1 Activités et missions

L'Éducateur spécialisé exerce dans le cadre d'un mandat et de missions institutionnelles, politiques de prévention, protection et insertion. Il a pour mission d'aider des enfants, des adultes ou des familles, en situation de handicap ou de vulnérabilité, à se développer sur les plans intellectuel, affectif, psychologique et social, à surmonter les difficultés quotidiennes, à acquérir un maximum d'autonomie et à mieux s'intégrer au niveau social et professionnel. Ainsi, il peut accompagner des mères célibataires, des jeunes d'un quartier, des « mineurs en danger » (parents violents, conditions sanitaires...). Il peut aussi travailler spécifiquement dans le champ de la protection de l'enfance.

C'est à lui d'élaborer un projet éducatif personnalisé et pertinent : il conçoit, met en œuvre et évalue des actions socio-éducatives.

Il collabore avec le personnel soignant (médecin, psychologue, masseurs-kinésithérapeutes), le corps enseignant et les autres travailleurs sociaux, et parfois les magistrats, sans oublier la personne concernée et ses proches.

Il doit effectuer une veille professionnelle.

Les missions et horaires de l'éducateur varient selon le lieu où il exerce :

- établissements spécialisés publics ou privés (exemples : foyers d'accueil, instituts médico-éducatifs, centres de rééducation...)
- milieu ouvert (exemples : centres sociaux) ; dans ce cadre, il peut travailler au domicile des familles ;
- milieu fermé (internats, centres d'aide par le travail, services psychiatriques, hôpitaux de jour, maisons d'arrêt) selon le degré de liberté accordé aux personnes.

À savoir : il peut être appelé « **éducateur de rue** » lorsqu'il intervient en prévention spécialisée dans un quartier.

L'éducateur spécialisé peut aussi :

- émettre des propositions concernant les politiques publiques éducatives et sociales ;
- intervenir dans le cadre de projets de développement local ;
- coordonner des projets socio-éducatifs.

1.2 Profil et compétences

Souvent confronté à des situations dramatiques et complexes, l'éducateur spécialisé doit être doté d'un certain nombre d'aptitudes : il doit se montrer persévérant tout en se montrant souple et ferme dans ses décisions. Un bon équilibre du point de vue psychologique et nerveux est requis.

Le dynamisme, la volonté de transmettre et le goût du travail en équipe sont également nécessaires.

2- PARCOURS DE FORMATION

2.1 La formation

La profession d'éducateur spécialisé est une **profession sociale réglementée**, c'est-à-dire que seuls peuvent prendre le titre ou occuper un emploi d'éducateur spécialisé les **titulaires du Diplôme d'État d'Éducateur Spécialisé (DEES)**.

i La formation est reconnue au niveau **Bac + 3 (niveau 6)**. Le diplôme confère le grade de **licence**.

Conditions d'admission	Être titulaire <ul style="list-style-type: none">• du baccalauréat ;• d'un diplôme, certificat ou titre homologué ou inscrit au niveau 4 du RNCP ;• ou bénéficiaire d'une validation de ses études, expériences professionnelles ou acquis personnels.
Établissements	Voir liste sur fiche CIDJ n° 2.77 En Bretagne ; Askoria sites de Lorient, Rennes et Saint-Brieuc et ITES de Brest
Sélection	Sur dossier Parcoursup et entretien. Pour salariés : contactez chaque établissement
Durée des études	3 ans
Contenu de formation	Formation théorique (1450h) et 60 semaines de stage pratique (2100h)
Calendrier	Vœux Parcoursup du 18 janvier au 8 mars 2023 . Confirmation des vœux et finalisation des dossiers pour le 6 avril.
Allègements de formation	Les titulaires du diplôme d'État de CESF (Conseiller d'économie sociale et familiale), d'ASS (Assistant de service social), d'EJE (Éducateur de jeunes enfants) ou d'ETS (Éducateur technique spécialisé), sont dispensés des formations pratiques des deux derniers domaines de formation (cf. page suivante) et des épreuves de certification correspondantes.
Modalités financières	L'épreuve d'admission et la scolarité sont payantes. Une prise en charge est possible. Renseignez-vous auprès des établissements. La formation est éligible au financement par la Région Bretagne, et au CPF (compte personnel de formation).

Cas particuliers :

- IUT de Grenoble II : Double inscription BUT* et Diplôme d'État
- IUT de Lille III : Double diplômaton BUT et DEES
- IUT de Figeac (Toulouse) : Double parcours possible BUT/DEES, partenariat avec l'IFRASS.

* BUT, Bachelor universitaire de technologie. Il dure trois ans et confère le grade de licence. Il permet d'obtenir le DUT au bout de deux ans.

[En savoir plus](http://iut.fr) : iut.fr

2.2 Le diplôme

Il existe plusieurs voies pour obtenir le Diplôme d'État d'éducateur spécialisé (DEES) :

- Obtention après formation :

La formation est sanctionnée par le DEES. L'obtention du DEES donne lieu à l'attribution de 180 crédits européens (ECTS). L'examen final comprend 2 épreuves par domaine :

- **DF1 – La relation éducative spécialisée** : présentation du parcours de formation & mémoire de pratique professionnelle

- **DF2 – Conception et conduite de projets éducatifs spécialisés** : étude de situation individuelle ou collective & projet éducatif spécialisé

- **DF3 – Travail en équipe pluriprofessionnelle et communication professionnelle** : élaboration d'une communication professionnelle & dossier sur le travail d'équipe et les dynamiques institutionnelles

- **DF4 – Dynamiques interinstitutionnelles, partenariats et réseaux** : analyse d'une problématique territoriale ou partenariale & contrôle de connaissances sur les politiques sociales

Sachez que la formation comprend une **unité de formation transversale intitulée « initiation à la méthode de recherche »**.

Des évaluations sont également organisées en cours de formation.

- Obtention par la voie de l'apprentissage :

Au niveau de la région Bretagne, la formation se déroule à Askoria, sites de Lorient, Morlaix, Rennes ou Saint-Brieuc, en partenariat avec le CFA (Centre de Formation des Apprentis) de l'ARFASS.

Pour en savoir plus :

CFA de l'ARFASS
Centres d'affaires Athéna
2 rue François Jacob
22 190 PLÉRIN
Tél. 02 96 75 46 79 - <https://www.arfass.org>

Les conditions pour entrer en apprentissage en Bretagne :

- avoir moins de 30 ans à la signature du contrat d'apprentissage, sauf personnes reconnues travailleurs handicapés,
- être titulaire du bac ou du DAEU (diplôme d'accès aux études universitaires),
- avoir satisfait aux modalités d'admission,
- avoir trouvé un employeur.

- Obtention par la voie de la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE)

La VAE ne peut être demandée qu'après un an d'expérience professionnelle en lien avec le diplôme visé.

Les dossiers sont à retirer auprès des Rectorats qui ont mis en place le Dispositif Académique de Validation des Acquis (DAVA).

VAE dans l'académie de Rennes :

<https://www.ac-rennes.fr/validation-des-acquis-de-l-experience-vae-121499>

Askoria propose un accompagnement à la VAEe et présente les possibilités de financement.

3- PARCOURS PROFESSIONNEL

3.1 Lieux d'exercice et rémunération

On compte environ 68 000 éducateurs spécialisés, dont 80 % travaillent dans le secteur associatif privé. Les autres sont employés dans l'une des fonctions publiques.

📌 Le concours est en catégorie A.

Recruteurs	Fonction publique (FP)*		Associatif - Privé
	FP Territoriale	FP Hospitalière	
Intitulé concours	Assistant socio-éducatif territorial (concours sur titre)	Assistant socio-éducatif (concours sur titre)	Éducateur spécialisé
Salaires moyens bruts entre début et fin de carrière	Entre 1891 et 2871 € si le salarié ne monte pas en grade**.		Convention collective des établissements et services pour personnes inadaptées et handicapées : 1790 € Source : CIDJ

*Pour en savoir plus : <http://www.emploitheque.org/grille-indiciaire-etat.php>

& <https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-territoriale-assistant-socio-educatif/14/6594/11361.htm>

& <https://www.emploi-collectivites.fr/grille-indiciaire-hospitaliere-assistant-territorial-socio-educatif-ase/2/6596.htm>

**Depuis le 1^{er} juillet 2022.

3.2 Évolution professionnelle

Les éducateurs spécialisés qui le souhaitent, notamment pour acquérir plus de responsabilités, peuvent poursuivre une formation supérieure en vue de préparer :

- **DEIS** (Diplôme d'État d'ingénierie sociale)
- **CAFDES** (Certificat d'aptitude aux fonctions de directeur d'établissement ou de chef de service d'intervention sociale)
- **CAFERUIS** (Certificat d'aptitude aux fonctions d'encadrement et de responsable d'unité d'intervention sociale)
- **Titre Bac +5 Développeur de projets** créé par Askoria en 2020.

Ils peuvent aussi (avec de l'expérience et/ou certains diplômes cités ci-dessus) tenter de nouveaux concours :

Dans la fonction publique d'État

- **Éducateur spécialisé des instituts nationaux de jeunes sourds et de l'Institut national des jeunes aveugles** : concours externe et interne -4 ans de service public- sur titres (DEES). Les candidats admis reçoivent sur place, pendant l'année qui précède leur titularisation, une formation adaptée aux fonctions qu'ils auront à exercer.
- **Éducateur dans les établissements de la protection judiciaire de la jeunesse** (EPJJ ; ministère de la Justice) : concours externe sur titres ou épreuves (bac + 3, DEES), concours interne après (4 ou 5 ans de service public). Les candidats admis aux concours sur épreuves suivent une formation de 18 mois durant laquelle ils sont en situation de fonctionnaire stagiaire. Pour les candidats admis aux concours sur titre, le stage dure 12 mois.

- **Conseiller pénitentiaire d'insertion et de probation dans les établissements de l'administration pénitentiaire** (ministère de la Justice) : concours externe sur épreuves ou sur titre pour l'admission à l'École nationale de l'administration pénitentiaire. Les candidats reçus au concours sur titre, titulaires d'un diplôme homologué au moins niveau 6 (bac +3) dans le domaine social ou éducatif, sont nommés directement conseillers pénitentiaire d'insertion et de probation de 2e classe stagiaires et reçoivent une formation adaptée à leur profil professionnel au cours de leur année de stage (<http://www.enap.justice.fr>).

Dans la fonction publique territoriale

- **Conseiller socio-éducatif** : concours interne sur titres pour les assistants socio-éducatifs et éducateurs spécialisés justifiant de 6 ans de service dans le corps ou cadre d'emploi / concours externe pour titulaires du DEES et du Caferui.

Dans la fonction publique hospitalière

- **Cadre socio-éducatif** : concours interne sur titre et épreuve orale pour les fonctionnaires ou contractuels assistants socio-éducatif et justifiant de 5 ans de service effectif / concours externe sur titre et épreuve orale pour titulaires du DEES + du Caferuis.

4- Pour en savoir plus...

4.1 Documents accessibles à l'Espace Accompagnement Étudiants

De nombreux documents empruntables dont :

[« Éducateur spécialisé : présélection Parcoursup et épreuve orale » - Foucher - 2020](#)

[« Réussir son entrée en école du travail social » - Studyrama – 2021](#)

[« Les métiers du social » - Studyrama -2022](#)

Pour faire votre recherche en ligne :

<https://rechercher.bu.univ-rennes2.fr/>



Mais aussi des documents non inventoriés dans le catalogue ou disponibles sur [Actus Doc](#) :

- dossier documentaire sur le métier avec des témoignages
 - **Éducateur spécialisé – Des compétences à valoriser dans la protection de l'enfance** in La Gazette des communes n°38 du 3 octobre 2022 - p. 31. Baisse des vocations. Compétences nécessaires. Pour en savoir plus, consultez [Europresse](#) ou rendez-vous à l'[Espace Accompagnement Étudiants](#).
 - **Sophie, complice du quotidien des résidents** in Ouest-France du 27/08/2022
Témoignage et parcours d'une éducatrice spécialisée travaillant avec des personnes en situation de handicap, [En savoir plus](#).
 - **Éducateurs spécialisés : la longue route vers la reconnaissance** - *Liaisons sociales Magazine* - 01/03/2022
Témoignages d'éducatrices spécialisées sur leur métier. Pour en savoir plus, consultez [Europresse](#) ou rendez-vous à l'[Espace Accompagnement Étudiants](#).
- revues spécialisées sur le social
- fiches du CIDJ.

SUIO-IP – Espace Accompagnement Étudiants

Bâtiment « Présidence » - 1^{er} étage (niveau 2) / Tél. 02 99 14 13 91

Ouvert du Lundi au Vendredi de 13h30 à 17h

4. 2 Liste de sites utiles

Nouveau référentiel de compétences pour le diplôme d'État d'éducateur spécialisé -
Journal officiel - n°87 - 9 avril 2020 - texte n° 34

[En savoir plus.](#)

Diplômes d'État d'éducateur spécialisé

Journal Officiel n°192 – 06 août 2020 - texte 42

Modification de l'entrée dans la formation conduisant à ce diplôme, notamment pour les dispenses d'épreuves et les allègements de formation. [En savoir plus.](#)

Arrêté du 22 août 2018 relatif au diplôme d'État d'éducateur spécialisé

<https://www.legifrance.gouv.fr/loda/id/JORFTEXT000037324563/2022-10-20/>

et annexes

<https://solidarites-sante.gouv.fr/fichiers/bo/2018/18-08/steSomThe.htm>

Fiche métier « Intervention socioéducative » code ROME K1207 :

<https://www.pole-emploi.fr/candidat/decouvrir-le-marche-du-travail/les-fiches-metiers.html>

<http://candidat.pole-emploi.fr/marche-du-travail/fichemetierrome?codeRome=K1207>

Fiche ONISEP « Éducateur Spécialisé » :

<http://www.onisep.fr/Ressources/Univers-Metier/Metiers/educateur-specialise-educatrice-specialisee>

Réseau d'écoles de travail social de Bretagne : métier, concours d'entrée, formation :

<http://www.askoria.eu/>

Ministère des solidarités et de la santé : dossiers du travail social – panorama diplômes et formations, métier, concours d'entrée, formation, établissements de formation par région :

<http://www.solidarites-sante.gouv.fr>

<https://solidarites-sante.gouv.fr/metiers-et-concours/les-metiers-du-travail-social/les-fiches-metiers-du-travail-social/article/educateur-specialise>

Prépa concours, concours, métier, formation, offres d'emploi :

<http://www.lesocial.fr>

Emploisocial.net : spécialiste de l'emploi dans le secteur social et médico-social

<https://www.emploisocial.net/>

Annuaire des 45 500 établissements du secteur sanitaire et social.

<https://www.sanitaire-social.com>

Liste des DREETS (Directions régionales de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) sur le territoire :

<https://dreetts.gouv.fr/>